

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 994

présenté par

M. Roseren, M. Claireaux, M. Pellois, M. Mis, M. Fiévet, Mme Le Peih, M. Leclabart,
M. Rudigoz, Mme Janvier, Mme Motin, Mme Khedher, M. Alauzet, Mme Errante, Mme Degois,
Mme Sarles, M. Thiébaud, Mme Toutut-Picard, Mme Ballet-Blu et Mme Riotton

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 43 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.